

**Un budget de 6 590 000 € :**

- **3 650 000 € de fonctionnement, soit 55,47 %**
- **2 930 000 € d'investissement, soit 44,53 %**

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal dans sa séance du 30 mars 2009, il est en hausse de 3 % par rapport à celui de 2008.

Les taux d'imposition communaux sont maintenus constants.

Ces taux sont nettement inférieurs aux taux moyens des communes du département :

	Taxe d'habitation	Taxe foncier bâti
Saint-Aunès (2009)	10,87 %	14,12 %
Taux moyens communaux (2008) au niveau départemental	17,65 %	25,63 %
Taux moyens communaux (2008) au niveau national	14,57 %	18,74 %

Le montant total des dépenses d'équipement prévues en 2009 (1 833 000 €) représente près du double de la moyenne annuelle (995 000 €) des investissements réalisés par la commune au cours des cinq dernières années.